

Image not found or type unknown



modulation du temps de travail

Par **laurentp**, le **28/01/2013** à **00:01**

Bonjour

Dans le cadre de la modulation du temps de travail et d'un établissement dont la charge de travail est constante durant toute l'année, peut-on encore parler de périodes de hautes et basses activités ?

Merci.

Par **P.M.**, le **28/01/2013** à **16:46**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si la modulation du temps de travail est pratquée légalement et je vous propose ce dossier : [ce dossier...](#)

Apparemment, l'employeur continue à en parler en tout cas...